AS/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2011- 466 /PRES promulguant la loi n° 014-2011/AN du 30 juin 2011 portant ratification de l'ordonnance n° 2011-001/PRES du 17 mars 2011 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2011011/FDE BF 2011 06 00 conclu le 22 janvier 2011 à Bamako au Mali entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet de renforcement de la capacité de la Centrale de Komsilga au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution:

VU lettre n° 2011-044/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 11 juillet 2011 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation promulguée la loi n°014-2011/AN du 30 juin 2011 portant ratification de l'ordonnance n° 2011-001/PRES du 17 mars 2011 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2011011/FDE BF 2011 06 00 conclu le 22 janvier 2011 à Bamako au Mali entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet de renforcement de la capacité de la Centrale de Komsilga au Burkina Faso;

DECRETE

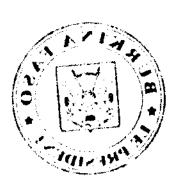
ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 014-2011/AN du 30 juin 2011 portant ratification de l'ordonnance n° 2011-001/PRES du 17 mars 2011 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2011011/FDE BF 2011 06 00 conclu le 22 janvier 2011 à Bamako au Malí entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet de renforcement de la capacité de la Centrale de Komsilga au Burkina Faso.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagade 22 juillet 2011 aise COMPAORE



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº <u>014-2011</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2011-001/PRES DU 17 MARS 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 2011011/FDE BF 2011 06 00 CONCLU LE 22 JANVIER 2011 A BAMAKO AU MALI ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE LA CENTRALE DE KOMSILGA AU BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu loi nº 049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 30 juin 2011 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2011-001/PRES du 17 mars 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 2011011/FDE BF 2011 06 00 conclu le 22 janvier 2011 à Bamako au Mali entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du projet de renforcement de la capacité de la centrale de Komsilga au Burkina Faso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 30 juin 2011.

Pour le Président de l'Assemblée nationale la Déuxième Vice-présidente

Aline K. KOALA KABORE

Le Secrétaire de séance

Eulatie YERBANGA/OUEDRAOGO